

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 38^e année – N° 2 – Mercredi 20 janvier 2016

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 15 décembre 2015

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du Conseil d'administration de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura pour la législature 2016-2020:

– M. Maxime Zuber, Moutier, en remplacement de M^{me} Catherine Geiser, démissionnaire.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Certifié conforme.

Le chancelier d'État: Jean-Christophe Kübler

Département de la Formation et de la Culture

Arrêté concernant la classification des communes pour l'obtention de subventions cantonales en matière d'éducation

Le Département de la Formation et de la Culture,

vu les articles 50 et 51 de l'ordonnance du 27 août 2002 sur les installations scolaires¹⁾,

arrête:

Article premier La nouvelle classification des communes pour l'obtention de subventions en matière d'éducation s'établit comme suit à partir du 1^{er} janvier 2016:

a) District de Delémont

Boécourt	3	Haute-Sorne	2
Bourrignon	2	Mervelier	2
Châtillon	3	Mettembert	2
Corban	2	Movelier	2
Courchapoix	2	Pleigne	3
Courrendlin	3	Rebeuvelier	2
Courroux	3	Rossemaison	4
Courtételle	3	Saulcy	2
Delémont	4	Soyhières	4
Develier	3	Val Terbi	2
Ederswiler	2	Vellerat	2

b) District des Franches-Montagnes

Le Bémont	2	Montfaucon	2
Les Bois	3	Muriaux	4
Les Breuleux	4	Le Noirmont	4
La Chaux-des-Breuleux			2
Saignelégier	3	Saint-Brais	2
Les Enfers	2	Soubey	2
Les Genevez	4	Lajoux	2

c) District de Porrentruy

Alle	3	Courgenay	3
La Baroche	2	Courtedoux	3
Basse-Allaine	2	Dampfreux	2
Beurnevésin	2	Fahy	2
Boncourt	4	Fontenais	3
Bonfol	3	Grandfontaine	2
Bure	3	Haute-Ajoie	4
Clos du Doubs	2	Lugnez	2
Cœuve	2	Porrentruy	4
Cornol	4	Rocourt	2
Courchavon	4	Vendlincourt	2

Art. 2 La nouvelle classification des écoles secondaires pour l'obtention de subventions en matière d'éducation s'établit comme suit à partir du 1^{er} janvier 2016:

École secondaire du Val Terbi	2
École secondaire de la Haute Sorne	2
École secondaire de Courrendlin	3
École secondaire de Delémont	4
École secondaire des Franches-Montagnes	4
École secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs	4

Art. 3 ¹ Conformément à l'arrêté du Parlement du 26 mai 1982 concernant les subventions à allouer aux communes pour l'achat de moyens d'enseignement et de matériel scolaire dans les écoles maternelles, primaires et secondaires²⁾, la classification ci-dessus correspond aux montants suivants pour les écoles primaires et secondaires, par an et par élève:

classe 1	Fr. 30.–
classe 2	Fr. 29.–
classe 3	Fr. 28.–
classe 4	Fr. 27.–

² Les montants précités s'appliquent dans toutes les communes pour l'intégralité du degré primaire (1P à 8P).

Art. 4 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Il annule et remplace l'arrêté du 16 décembre

2009 concernant la classification des communes pour l'obtention de subventions cantonales en matière d'éducation³⁾ et l'arrêté du 7 janvier 2013 portant adaptation de la classification des communes issues de fusions au 1^{er} janvier 2013 pour l'obtention de subventions cantonales en matière d'éducation⁴⁾.

² Les subventions pour l'année 2015 sont versées en 2016 sur la base des arrêtés précités des 16 décembre 2009 et 7 janvier 2013.

Delémont, le 11 janvier 2016

Martial Courtet
Ministre de la Formation et de la Culture

¹⁾ RSJU 410.316.1

²⁾ RSJU 410.416

³⁾ JO 2010 16

⁴⁾ JO 2013 29

Établissement cantonal d'assurance immobilière
et de prévention (ECA-Jura)

Arrondissements de ramonage période 2016 - 2020

Se fondant sur les articles 6 et 7 de l'Ordonnance sur la protection contre les incendies et les dangers naturels et sur le ramonage du 18 novembre 2008 (RSJU 871.11), le Département des Finances désigne les maîtres ramoneurs exerçant dans le Jura pour la période 2016-2020 et définit la répartition des communes dans les arrondissements de ramonage.

Arrondissement 1

Maître ramoneur: **Serge Quiquerez, 1952, Champ du Creux 90 M, 2908 Grandfontaine**

Localités: Boncourt, Buix, Bure, Chevenez, Cœuve, Courchavon, Courtedoux, Courtemaîche, Dampheux, Damvant, Fahy, Fontenais, Grandfontaine, Lugnez, Montignez, Réclère, Roche-d'Or, Rocourt.

Arrondissement 2

Maître ramoneur: **Gilles Braichet, 1960, Rue Morimont 9, 2900 Porrentruy**

Localités: Alle, Asuel, Beurnevésin, Bonfol, Bressaucourt, Charmoille, Epauvillers, Epiquerez, Fregécourt, Miécourt, Monténol, Montfaverger, Montmelon, Ocourt, Pleujouse, Porrentruy, Saint-Brais, Saint-Ursanne, Seleute, Soubey, Vendlincourt.

Arrondissement 3

Maître ramoneur: **Yvan Erard, 1957, Prés Croix 1, 2942 Alle**

Localités: Bassecourt, Boécourt, Cornol, Courgenay, Courfaivre, Courtételle, Glovelier, Saulcy, Souce, Undervelier.

Arrondissement 4

Maître ramoneur: **Georges Queloz, 1955, Rue des Fleurs 5, 2830 Courrendlin**

Localités: Bourrignon, Châtillon, Courrendlin, Delémont (partie nord et est de la ville), Develier, Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Vellerat.

Arrondissement 5

Maître ramoneur: **Jean-Luc Charmillot, 1965, Ch. de la Pâle 15, 2824 Vicques**

Localités: Corban, Courchapoix, Courroux, Delémont (partie sud et ouest de la ville), Mervelier, Montsevelier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vermes, Vicques.

Arrondissement 6

Maître ramoneur: **Marcel Cuenin, 1956, Rue de la Gare 19, 2345 Les Breuleux**

Localités: Le Bémont, Les Bois, Les Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Les Enfers, Les Genevez, Goumois, Lajoux, Montfaucon, Muriaux, Le Noirmont, Le Peuchapatte, Les Pommerats, Saignelégier.

Delémont, le 11 janvier 2016.

République et Canton du Jura
Le ministre du Département des Finances:
Charles Juillard

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 248

Commune: **Saignelégier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **SnowUp Interjurassien**
Journée de mobilité douce hivernale

Tronçon: **Saignelégier, centre de Loisirs – Frontière BE, bas du Cernil**

Durée: **Le dimanche 24 janvier 2016 de 8 h à 17 h**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 10 décembre 2015

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: Pascal Mertenat

Service du développement territorial

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: 2908 Grandfontaine

Requérante: BKW Energie SA, Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont

Projet S-167474.1: Station transformatrice MT/BT « Cigales », parcelle N° 144

Création d'une nouvelle station 16/0.4kV en béton préfabriqué semi-enterrée 400kVA

Coordonnées: 562071 / 248864

Parcelle: 144

Projet L-218893.1: Ligne souterraine MT entre ST « Eglise » et ST « Cigales »

Nouvelle ligne moyenne tension 16kV

Démontage d'une ligne aérienne basse tension

La demande d'approbation des plans du projet sus-mentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

Le dossier est mis à l'enquête publique du 20 janvier 2016 au 19 février 2016 dans la commune de Grandfontaine.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projet
Route de Montena 75
1728 Rossens

Delémont, le 18 janvier 2016

Publications des autorités communales et bourgeoises

Alle

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 14 janvier 2016, le plan suivant :

- Modification de l'aménagement local, Plan de zones et Règlement communal sur les constructions, « Parcelles 450, 451, 3634, 3739, 3740, 3741 et 5828 »

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Alle, le 15 janvier 2016

Le Conseil communal

Delémont

Entrée en vigueur de la modification de l'arrêté fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et les coûts liés aux infrastructures de saisies des données

La modification de l'arrêté communal susmentionné, adoptée par le Conseil communal de Delémont le 9 novembre 2015, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 11 janvier 2016.

Réuni en séance du 18 janvier 2016, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

L'arrêté ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Au nom du Conseil communal
Le président: Damien Chappuis
La chancelière: Edith Cuttat Gyger

Delémont

Réglementation de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 14 décembre 2015, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante pour le secteur de la rue de Jeunesse et de la rue du Puits :

Restrictions de circulation

Rue du Puits

Pose du signal OSR 2.50 « Interdiction de stationner » avec plaque complémentaire « Des deux côtés de la chaussée » sur toute la rue du Puits

En fonction des sens de circulation sur les voies des différents parkings

Pose de nouveaux signaux OSR 2.02 « Accès interdit » à la sortie des parkings

Pose de nouveaux signaux OSR 4.08 « Sens unique » à l'entrée des parkings

STATIONNEMENT

Rue de la Jeunesse - Ouest de la patinoire sur parcelle N° 268

Nouveau parking A zone blanche - 93 places

Marquage de nouvelles places de parc en blanc

Pose de signaux OSR N° 4.17 « Parcage autorisé » avec plaque complémentaire « Gratuit - durée max. 12h »

Rue de la Jeunesse - sur parcelle N° 355 - Est de la patinoire

Aménagement d'un nouveau parking B de 23 places et d'un parking provisoire C de 30 places

Marquage des nouvelles places de parc en blanc

Pose de signaux OSR N° 4.20 « Parcage contre paiement » avec plaque complémentaire « du lundi au vendredi de 7h à 17h - Excepté jours fériés »

La durée de parcage sera gérée au moyen d'un horodateur, la durée de stationnement sera de 12h au maximum

Rue de la Jeunesse et entrée de la rue du Puits sur parcelle N° 247

Aménagement d'un nouveau parking D de 29 places

Marquage des nouvelles places de parc en jaune

Pose de signaux OSR 2.50 « Interdiction de stationner » avec plaque complémentaire « Mise à ban - voir dans les futurs JO »

Rue de la Jeunesse - Ouest du bâtiment 2 sur la parcelle N° 355

Parking existant E de 51 places

Marquage des nouvelles places de parc en jaune

Pose de signaux OSR 2.50 « Interdiction de stationner » avec plaque complémentaire « Mise à ban - voir dans les futurs JO »

Le plan de la signalisation N° UE-STA-066.DWG sur lequel figurent les restrictions de circulation, la signalisation et le stationnement fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours.

Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 18 janvier 2016

Le Conseil communal de Delémont

Develier

Assemblée bourgeoise, mercredi 3 février 2016, à 20 h 15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Église 8

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 4 juillet 2013;
2. Information et discussion sur les projets « Innovator » et « Partage »;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 70'000.00 couvert par la provision, pour financer le mandat de l'architecte, l'engagement d'un civiliste et les frais du comité du BAB pour l'élaboration du projet « Innovator » et la définition du cahier des charges du projet « Partage »;
4. Divers

Develier, le 18 janvier 2016

Le Conseil communal

Haute-Sorne**Séance du Conseil général, mardi 2 février 2016, à 19 h 30, Halle polyvalente - Glovelier**

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal du 15 décembre 2015
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Règlement de police communale (Message N° 63 du Conseil communal au Conseil général du 11 janvier 2016).
6. Règlement concernant la garde et la taxe des chiens (Message N° 64 du Conseil communal au Conseil général du 11 janvier 2016).
7. Crédit de Fr. 72'000.00 pour l'étude de l'entretien du réseau routier communal (Message N° 65 du Conseil communal au Conseil général du 11 janvier 2016).
8. Préavis concernant le crédit de Fr. 2'162'100.00 pour le projet d'alimentation en eau du hameau de Scut (Message N° 66 du Conseil communal au Conseil général du 11 janvier 2016).
9. Nomination d'un membre de la commission d'école primaire, pour représenter le village de Soulce.
10. Statuer sur la naturalisation ordinaire de M. Correia de Jesus, Manuel Antonio et de son épouse, da Silva Freitas de Jesus, Candida Maria et de leurs enfants et de M^{me} Freitas Moès, Stéphanie.
11. Statuer sur la naturalisation ordinaire de M. Moscaritoli, Francesco et de sa famille.
12. Statuer sur la naturalisation ordinaire de M^{me} Atici, Esma.
13. Statuer sur la naturalisation ordinaire de M. Pereira Campana, José Manuel et de sa famille.

Haute-Sorne, le 11 janvier 2016

Au nom du bureau du Conseil général
Le président : Claude Humair**Muriaux****Élection complémentaire par les urnes d'un conseiller communal le 13 mars 2016**

Les électrices et électeurs de la commune de Muriaux sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un(e) conseiller(ère), selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 1^{er} février 2016, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote:

Lieu : École des Emibois.

Heures d'ouverture: Dimanche 13 mars 2016 de 10 à 12 h.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 3 avril 2016, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 30 mars 2016, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Muriaux, le 18 janvier 2016

Le Conseil communal

Pleigne**Assemblée communale extraordinaire, jeudi 28 janvier 2016, à 20 h, à l'Epicentre**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Décider et voter la vente de la parcelle N° 2439 du Lotissement La Gassatte, d'une surface de 918 m² à Raphaël et Eloïse Grolimund.
3. Ratifier la nomination de la commission bourgeoise.
4. Divers.

*Immédiatement après l'assemblée communale :***Assemblée bourgeoise extraordinaire**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Prendre connaissance et voter la cession gratuite d'une portion de 34 m² de la parcelle N° 0169 à la Commune mixte de Pleigne (nouveau feuillet 2437, secteur La Gassatte), d'une valeur officielle de Fr. 110.00.
3. Divers

Le Conseil communal

Saignelégier**Assemblée communale ordinaire, jeudi 28 janvier 2016, à 20 h, à l'Hôtel de Ville**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 25 juin 2015.
2. Décider le principe de subventionnement communal des constructions en 2016, ainsi que le montant de la subvention de base.
3. Fixer le prix de vente 2016 du terrain à bâtir communal réservé aux maisons familiales; délégation de compétence en faveur du Conseil communal.
4. Fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes diverses et approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2016.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 70'000,- pour le changement des fenêtres de la salle de gymnastique de l'école secondaire. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Pizzagalli Catherine, Claudio et Catia, domiciliés à Saignelégier.
7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Benvenuto Christine, domiciliée à Saignelégier.
8. Divers et imprévu.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.saignelegier.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le budget sera à disposition dès le 20 janvier auprès de l'administration communale ou sera envoyé sur demande téléphonique (032 951 22 23).

Saignelégier, janvier 2016

Le Conseil communal

Soubey**Assemblée communale extraordinaire,
mardi 2 février 2016, à 20 h 15,
à la Maison des œuvres**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver le projet de pose d'un réseau de fibre optique pour un montant de Fr. 100'000.- et donner compétence au Conseil communal pour trouver des donateurs et consolider les crédits.
3. Prendre connaissance et approuver le projet de réalisation d'un cheminement piétonnier en direction des Moulins pour un montant de Fr. 33'000.- et donner compétence au Conseil communal pour trouver des donateurs et consolider les crédits.

Soubey, le 19 janvier 2016

Le Conseil communal

Val Terbi**Dépôt public**

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Val Terbi dépose publiquement durant 30 jours, soit du 21 janvier 2016 au 19 février 2016 inclusivement, en vue de son adoption par le corps électoral, le document suivant:

- Modification de l'aménagement local – Plan de zones, parcelles 10, 11, 13, 961 et 1026.

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Val Terbi jusqu'au 19 février 2016 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition à la modification du plan de zones ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Vicques, le 18 janvier 2016

Le Conseil communal

**Publications
des autorités administratives ecclésiastiques**

Église réformée évangélique
de la République et Canton du Jura

**Élection des délégués
à l'Assemblée de l'Église
(Législature du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2020)**

L'élection ordinaire pour le renouvellement intégral de l'Assemblée de l'Église aura lieu le dimanche 6 mars 2016.

Conformément à l'article 4, alinéa 2, de l'ordonnance concernant l'élection des délégués à l'Assemblée de l'Église, du 18 novembre 1983, le Conseil de l'Église communique ci-après les modalités.

Les 27 sièges à l'Assemblée de l'Église sont répartis comme il suit:

- | | |
|-------------------------------------|-----------|
| a) paroisse de Delémont: | 13 sièges |
| b) paroisse des Franches-Montagnes: | 5 sièges |
| c) paroisse de Porrentruy: | 9 sièges |

Au moins deux sièges par paroisse, sont attribués à des conseillers de paroisse. Chaque paroisse forme un cercle électoral.

L'élection est de la compétence de l'Assemblée de paroisse. Elle a lieu au bulletin secret. Elle est tacite lorsque le nombre de candidats n'excède pas celui des sièges à repourvoir et qu'il n'y a pas d'opposition.

Sont électeurs, les membres de l'Église, sans égard à leur citoyenneté, âgés de 16 ans révolus, capables de discernement.

Sont éligibles, les électeurs âgés de 18 ans révolus.

Tout électeur a le droit de se proposer comme candidat ou de proposer un tiers, avec son accord écrit s'il n'est pas présent à l'assemblée, jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Delémont, le 20 janvier 2016

Au nom du Conseil de l'Église
La présidente: Yvette Gyger
La secrétaire: Christiane Racine

Collectivité ecclésiastique cantonale
catholique-romaine de la République et Canton du Jura

Église réformée évangélique
de la République et Canton du Jura

Taux d'imposition des personnes morales

L'Assemblée de l'Église réformée évangélique de la République et canton du Jura, dans sa séance du 28 novembre 2015 et l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine, dans sa séance du 10 décembre 2015 ont fixé, pour l'année 2016, le taux d'imposition des personnes morales à 8,1% de l'impôt d'État.

Delémont, le 20 janvier 2016.

Au nom de l'Assemblée de la Collectivité
ecclésiastique cantonale catholique-romaine
La présidente: Françoise Maître
L'administrateur: Pierre-André Schaffter

Au nom de l'Assemblée
de l'Église réformée évangélique
Le président: Roland Stegmann
La secrétaire: Christiane Racine

Avis de construction**Bure**

Requérant: Didier Peter Construction, Rue des Pommiers 22, 2915 Bure. Auteur du projet: Didier Peter Construction, Rue des Pommiers 22, 2915 Bure.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, réduit et couvert à voitures en annexe contiguë, panneaux solaires sur toiture plate annexe et PAC extérieure, sur la parcelle N° 4838 (surface 1012 m²), sise au lieu-dit « Passage Praï à Prêtre ». Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: longueur 14 m 96, largeur 11 m 14, hauteur 3 m 75, hauteur totale 6 m 60. Dimensions réduit / couvert voitures: longueur 9 m 13, largeur 6 m 15, hauteur 3 m 80, hauteur totale 3 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles terre cuite, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 février 2016 au secrétariat communal de Bure où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 18 janvier 2016

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Saint-Ursanne, Montenol, Seleute, La Seigne du Milieu, Epauvillers

Requérant: Mojolan Sàrl, Marronnier 5, 2316 Les Ponts-de-Martel. Auteur du projet: Mojolan Sàrl, Marronnier 5, 2316 Les Ponts-de-Martel.

Projet: installation d'antennes de télécommunication pour réseau rural, phase pilote de 2 ans, sur les parcelles N°s 306 (surface 14'320 m²), 22 (surface 1564 m²), 28 (surface 3596 m²), 3 (surface 300'037 m²) 191 (surface 2100 m²), sises « Rière Vasou » pour la 306, Au Village » pour les 22 et 28, « La Seigne du Milieu » pour la 3 et « En Guédât » pour la 191. Zone d'affectation: parcelles 3 et 306: agricole / Parcelles 22, 28 et 191: centre CA.

Dimensions antenne type A: longueur 0 m 94, largeur 0 m 47, épaisseur 0 m 22. Dimensions antenne type B: longueur 0 m 30, largeur 0 m 30, épaisseur 0 m 015. Dimensions antenne type C: longueur 0 m 37, largeur 0 m 37, épaisseur 0 m 04. Dimensions antenne type D: 0 m 14, largeur 0 m 14, épaisseur 0 m 054. Dimensions mâts site La Seigne du Milieu: diamètre 0 m 071, hauteur 3 m.

Genre de construction: selon dossier déposé.

Dérogrations requises: Art. 21 LFOR (parcelle N° 306), art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 février 2016 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 20 janvier 2016

Le Conseil communal

Cornol

Requérant: Francis Beuchat Sàrl, Zone artisanale 4, 2952 Cornol. Auteur du projet: Francis Beuchat Sàrl, Zone artisanale 4, 2952 Cornol.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert à voitures et cave/réduit en annexe contiguë + PAC, sur la parcelle N° 5016 (surface 750 m²), sise au lieu-dit « Chemin des Quoires ». Zone d'affectation: Mixte MAd.

Dimensions principales: longueur 11 m 08, largeur 10 m 07, hauteur 4 m 40, hauteur totale 7 m 20. Dimensions couvert / réduit / cave: longueur 8 m 44, largeur 5 m 12, hauteur 3 m 50, hauteur totale 3 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanc crème. Couverture: tuiles béton, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 février 2016 au secrétariat communal de Cornol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 18 janvier 2016

Le Conseil communal

Courgenay

Requérants: Maude Frossard & Luc Houlmann, Route des Fontaines 28, 2952 Cornol. Auteur du projet: Architecture.aj Sàrl, Route Principale 36b, 2856 Boécourt.

Projet: construction d'une maison familiale avec cheminée, terrasse couverte, garage double en annexe contiguë, lanterneau, panneaux solaires en toiture et PAC extérieure, sur la parcelle N° 4823 (surface 1285 m²), sise à la rue du Général-Comman. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: longueur 18 m 20, largeur 19 m 10, hauteur 5 m 25, hauteur totale 5 m 25. Dimensions garage (annexe): longueur 6 m 40, largeur 6 m 40, hauteur 3 m 13, hauteur totale 3 m 13.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et ossature bois isolée. Façades: crépi teinte blanc neige et béton teinte gris pastel. Toiture plate, gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 février 2016 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 18 janvier 2016

Le Conseil communal

Delémont

Requérant: Madame Ory-Rais Jocelyne, Sur le Courtil 9, 2842 Rossemaison. Auteur du projet: Monsieur Tschopp Jean, rue de la Viole 1, 2822 Courroux.

Projet: transformations du bâtiment N° 31, pose d'une isolation périphérique et aménagement d'un appartement au rez-de-chaussée inférieur, sur la parcelle N° 2433 (surface 1282 m²), sise à la rue Chanteclair. Zone de construction: HAa: Zone d'hab. A, secteur HAa (2 niv).

Description: bâtiment N° 31. Maison d'habitation.

Dimensions: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: isolation. Façades: crépissage, couleur gris. Couverture: fibre ciment. Chauffage: mazout existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 19 février 2016 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 18 janvier 2016

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérant: Municipalité de Delémont, Service UETP, Rte de Bâle 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: Pepi Natale SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont.

Projet: aménagement de 2 parkings publics (93 et 82 places de stationnement), construction d'une voie d'accès en enrobé et les places en gravillon encolé, sur les parcelles N^{os} 247 (surface 1501 m²), 262 (surface 43'243 m²), 268 (surface 5647 m²), 355 (surface 10'646 m²), sises à la rue de la Jeunesse. Zone de construction: UA: Zone d'utilité publique A.

Description: Parkings et voie d'accès

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 19 février 2016 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 15 janvier 2016

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Fontenais

Requérant: Vox-Immo SA, Grand Rue 14, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Villasa Sàrl & Bâticoncept Architecture Sàrl, Rue des Annonciades 9, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'un immeuble de 6 appartements en PPE avec garage (sous-sol), PAC int., ascenseur, terrasses, toiture plate, sur la parcelle N° 227 (surface 2692 m²), sise au chemin des Vaitcherons. Zone d'affectation: Habitation HAa, plans spécial Sur les Rochets, secteur 4.

Dimensions principales: longueur 29 m, largeur 28 m 50, hauteur 6 m 95, hauteur totale 6 m 95.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépi, finition minérale, teinte à préciser. Toiture plate végétalisée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 février 2016 au secrétariat communal de Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les

éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 22 décembre 2016

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Glovelier

Requérant: Café de la Poste Glovelier Sàrl, Rue de la Gare 3, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Architrave SA, Rue de l'Avenir 48, 2800 Delémont.

Projet: démolition du bâtiment N° 5A et aménagement de places de parc pour le marché de bétail organisé par l'Économie rurale, sur les parcelles N^{os} 1876 (surface 1284 m²) et 252 (surface 2750 m²), sises à la rue de la Gare. Zone de construction: Zone mixte MA/Zone centre CA.

Remarques: Revêtement des places de parc avec du gravillon.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 22 février 2016 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmée (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 14 janvier 2016

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Glovelier

Requérant: Manufactures Cartier Horlogerie, Branch of Richemont International SA, Rue du Chapelai 2, 2855 Glovelier. Auteur du projet: A & A Atelier d'architecture, Rue du Bois-Gentil 9, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet: construction d'une nouvelle manufacture, sur la parcelle N° 2287 (surface 20'796 m²), sise à la rue du Breuil. Zone de construction: Zone d'artisanat AAa. Plan spécial Sur le Breuille.

Dimensions: longueur 75 m 76, largeur 65 m 26, hauteur 8 m 40, hauteur totale 8 m 40. Dimensions locaux de stockage: longueur 39 m, largeur 6 m 76, hauteur 4 m 20, hauteur totale 4 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: béton armé + isolation. Façades: métallique et vitrage, couleur gris aluminium et verre. Couverture: végétalisation extensive. Chauffage: chauffage à distance.

Dérogations requises: PS Sur le Breuille: Art. 19 - Alignement; Art. 22 - Indice d'utilisation du sol; Art. 39 - Places de stationnement.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 5 février 2016 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 14 janvier 2016

Le Conseil communal

Montfaucon

Requérant: Ernst Sprunger, Le Gros-Bois-Derrière 92, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: DeLaval SA, Zone Industrielle Vivier 22, 1690 Villaz-Saint-Pierre.

Projet: transformations intérieures du rural existant, agrandissement au Nord pour écurie à vaches avec SRPA, fosse à purin, salle de traite et chambre à lait, réservoir d'eaux de toiture + couverture de la fosse existante + place à fumier + écurie à chevaux et hangar/remise + abri en façade Sud, sur la parcelle N° 318 (surface 585'152 m²), sise au lieu-dit «Le Gros-Bois-Derrière». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales agrandissement: longueur 39 m 10, largeur 9 m 30, hauteur 6 m 30, hauteur totale 7 m. Dimensions SRPA et réservoir: longueur 19 m 08, largeur 8 m 57, hauteur 6 m, hauteur totale 6 m 84. Dimensions écurie chevaux / hangar: longueur 25 m 40, largeur 15 m 40, hauteur 4 m 90, hauteur totale 10 m 29. Dimensions couverture fosse existante: longueur 12 m 80, largeur 9 m 70, hauteur 1 m 80, hauteur totale 1 m 80. Dimensions abri (Sud): longueur 8 m 40, largeur 5 m 60, hauteur 3 m 90, hauteur totale 4 m 60. Dimensions place à fumier: longueur 7 m 20, largeur 5 m 20, hauteur 1 m, hauteur totale 1 m.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et ossature bois. Façades: béton teinte grise et bardage bois teinte brune + coupe-vent (curtain), teinte grise pour l'agrandissement (façade Nord). Couverture: agrandissement: tuiles teinte rouge / écurie chevaux: Eternit teinte rouge.

Dérogation requise: Art. 40 al. 1 lit. b RCC – distance à la route (équipement détail)

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 février 2016 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 15 janvier 2016

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérant: Etienne Gigon, Le Creux-des-Biches 5b, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Srueby Concept SA, Route de Riaz 85, 1630 Bulle.

Projet: démolition de la partie Sud-Ouest du rural existant, construction d'un nouveau rural pour vaches laitières et jeune bétail, avec salle de traite, fenil, stockage fosse à lisier, SRPA, place à fumier, panneaux photovoltaïques en toiture (1024 m²) et couverture de la fosse ronde existante (diamètre 15 m), sur la parcelle N° 3190 (surface 82'600 m²), sise au lieu-dit «Le Creux-des-Biches». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: longueur 57 m 33, largeur 31 m 12, hauteur 5 m, hauteur totale 11 m. Dimensions place à fumier: longueur 6 m 43, largeur 5 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et ossature bois. Façades: tôle teinte RAL 8014 (brun sépia) et bardage bois teinte brun sépia naturel. Couverture: tôle teinte RAL 8004 (brun cuivré).

Dérogation requise: L'article 97 LAg est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 février 2016 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 20 janvier 2016

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérant: Municipalité de Porrentruy, Service UEI, Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Buchs & Plumey SA, Bureau d'ingénieurs, Rue de la Rochette 9, 2900 Porrentruy.

Projet: remblayage avec matériaux pierreux, surface totale 8640 m², soit un volume de 4125 m³, sur les parcelles N°s 3305 (surface 1920 m²), 3306 (surface 5680 m²), 3307 (surface 1040 m²), sises au lieu-dit «En Roche de Mars». Zone d'affectation: Activités AA, plan spécial En Roche de Mars.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 février 2016 au Service Urbanisme Équipement et Intendance Porrentruy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 18 janvier 2016

Le Service UEI

Rossemaison

Requérant: Guillaume Steulet, Rue de la Communance, 2800 Delémont. Auteur du projet: Guillaume Steulet, Rue de la Communance, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage, PAC géothermique, poêle, jacuzzi extérieur et terrasse couverte, sur la parcelle N° 710 (surface 616 m²), sise à la route de Montchaibeux. Zone d'affectation: Habitation HAF, plan spécial Montchaibeux modifié.

Dimensions principales: longueur 14 m 20, largeur 9 m, hauteur 5 m 82, hauteur totale 7 m 35.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et murs sandwichs isolés. Façades: crépi, teinte blanche. Couverture: tuiles, teinte anthracite.

Dérogation requise: Article 4 al. 3 plan spécial - hauteur.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 février 2016 au secrétariat communal de Rossemaison où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 12 janvier 2016

Le Conseil communal

Saulcy

Requérants: Marilène & Eric Willemin, Route de Bollement 4, 2873 Saulcy. Auteur du projet: Le Courtine SA, Bureau d'architecture, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy,

Projet: construction d'une maison familiale avec garage double, terrasse couverte, entrée couverte, velux, PAC + STEP, sur la parcelle N° 1385 (surface 12'054 m²), sise au lieu-dit « Botchet des Prés ». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: longueur 14 m 48, largeur 9 m 01, hauteur 4 m 80, hauteur totale 6 m 92. Dimensions garage: longueur 6 m 58, largeur 5 m 65, hauteur 3 m 69, hauteur totale 4 m 85.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanche. Couverture: tuiles terre cuite, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 février 2016 au secrétariat communal de Saulcy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 18 janvier 2016

Le Conseil communal

assistance en cas de danger grave, d'accident ou de catastrophe. Maîtriser et appliquer le code harmonisé de procédure scientifique (CHPS). Mener différents types d'investigations forensiques et d'entretiens forensiques. Collaborer, au niveau opérationnel, avec nos partenaires INTERPOL, la Police fédérale Fedpol, AFIS (Automated Fingerprints Identification System), CURML, IPS/ESC/UNIL, CODIS (Combined DNA Index System), SIJ (Service d'identification judiciaire), Collaborer avec la magistrature dans le cadre des affaires judiciaires et la conseiller dans les domaines forensiques. Représenter dans ses domaines de compétence la Police cantonale jurassienne dans des activités de sécurité cantonales, nationales et internationales. Participer au développement forensique du service.

Exigences: Formation de policier-ère avec expérience professionnelle dans le domaine de 5 ans au minimum. Maîtriser les principes du Code de procédure pénale; maîtriser l'environnement informatique de la POC; avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse; être prêt-e à suivre la formation en police scientifique (interne et cours ISP); être à l'aise en dactylographie et avoir de la facilité en rédaction; faire preuve d'initiative, de dynamisme et d'aptitude à la communication orale; sens du travail en équipe, flexibilité dans le cadre des horaires de travail; la maîtrise d'une deuxième langue est un atout.

Traitement: Selon l'échelle de traitements en vigueur.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 2016.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M^{me} Céline Comment, cheffe du Commissariat renseignements forensiques, tél. 032/420 76 04.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Inspecteur-trice technique », jusqu'au 29 janvier 2016.

www.jura.ch/emplois

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale (POC) met au concours à l'interne de la Gendarmerie territoriale un poste d'

Inspecteur-trice technique I (Sous-officier-ère I) - 100 %

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois, à maintenir l'ordre, la tranquillité et la sécurité publics, à protéger les personnes et les biens, à prévenir et empêcher la commission de tout acte punissable, à prêter

Service de l'enseignement

Mise au concours

Le Département de la Formation et de la Culture, par son Service de l'enseignement, met au concours le poste suivant:

ÉCOLE PRIMAIRE (1^{re} – 8^e HarmoS)

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE VAL TERBI

1 poste de directeur-trice

Il s'agit d'un poste d'enseignant-e avec la fonction de directeur-trice au bénéfice d'une décharge pour l'équipe de direction de 10 leçons et d'une charge d'enseignement de 4 leçons au minimum. Ce pensum

peut être complété jusqu'à hauteur de 100% par des leçons d'enseignement, ceci en fonction des décisions des autorités scolaires compétentes.

- Contrat de travail de durée indéterminée (CDI).
- Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE (CAP à l'enseignement préscolaire et primaire) ou titre jugé équivalent susceptible de reconnaissance.
- Traitement: selon l'échelle des traitements mensuels (U).
- Entrée en fonction: 1^{er} août 2016
- **Date limite de postulation: 12 février 2016**
- Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
 - une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - une copie des titres acquis;
 - un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
 - un extrait de l'Office des poursuites;
 - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site [https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr].
- Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention «Postulation», à M^{me} Corinne Charmillot, Présidente de la Commission d'école, Impasse des Chênes 12, 2824 Vicques.
- Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction du cercle concerné.

Delémont, le 18 janvier 2016

Service de l'enseignement

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:
armasuisse Immobilier
Service organisateur/Entité organisatrice:
armasuisse Immobilier, à l'attention de
M^{me} Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39,
3003 Berne, Suisse,
Téléphone: +41 58 464 77 35,
E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch,
URL www.armasuisse.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

armasuisse Immobilier
Management de projets de construction Ouest,
à l'attention de M. Alban Martinuzzi, Boulevard
de Grancy 37, 1006 Lausanne, Suisse,
Téléphone: +41 58 461 10 54,
Fax: +41 58 461 10 16,
E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

05.02.2016

Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 10.02.2016. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues hors délai ne seront pas traitées.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 22.02.2016 **Heure:** 23:59, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 22.02.2016 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 22.02.2016, courrier A).

Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération. L'enveloppe doit porter la mention «BURE, le N° et désignation de la soumission»

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Confédération (Administration fédérale centrale)

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

BURE/JU Places d'armes – Assainissement général 2e étape, Centre de subsistance

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45210000 - Travaux de construction de bâtiments

2.5 Description détaillée du projet

Transformation d'une cantine de troupe en cuisine, démolition du foyer du soldat et construction d'un réfectoire de troupe.

2.6 Lieu de l'exécution

Bure/JU

2.7 Marché divisé en lots?

Oui

Les offres sont possibles pour un lot

Lot N°: 11

CPV: 45331231 - Travaux d'installation de matériel de réfrigération

Brève description: CFC 346.0 Installations frigorifiques

Importance du marché: 8 chambres froides

Lot N°: 12

CPV: 45331231 - Travaux d'installation de matériel de réfrigération

Brève description: CFC 346.2 Chambres froides

Importance du marché: 8 chambres froides

Lot N°: 13

CPV: 39314000 - Équipement de cuisine industrielle

Brève description: CFC 358.1 Appareils thermiques

Importance du marché: pour environ 1'500 couverts par repas

Lot N°: 14

CPV: 39314000 - Équipement de cuisine industrielle

Brève description: CFC 358.11 Appareils thermiques / Cuisinières.

Importance du marché: pour environ 1'500 couverts par repas

Lot N°: 15

CPV: 39314000 - Équipement de cuisine industrielle

Brève description: CFC 358.2 Tables de travail en inox et meubles frigorifiques.

Importance du marché: pour environ 1'500 couverts par repas

Lot N°: 16

CPV: 39314000 - Équipement de cuisine industrielle

Brève description: CFC 358.4 Installations de lave-vaisselle.

Importance du marché: pour environ 1'500 assiettes par repas

Lot N°: 17

CPV: 39314000 - Équipement de cuisine industrielle

Brève description: CFC 358.9 Installations d'élimination des déchets alimentaires.

Importance du marché: pour environ 1'500 assiettes par repas

Lot N°: 18

CPV: 45321000 - Travaux d'isolation thermique

Brève description: CFC 226 Isolation et crépis de façade.

Importance du marché: ~22'000 m³ SIA

Lot N°: 19

CPV: 45421000 - Travaux de menuiserie

Brève description: CFC 221.1 Fenêtres bois-métal.

Importance du marché: ~22'000 m³ SIA

Lot N°: 20

CPV: 45261100 - Travaux de charpente

Brève description: CFC 222/223/224 Ferblanterie et Couverture.

Importance du marché: ~22'000 m³ SIA

Lot N°: 21

CPV: 45261100 - Travaux de charpente

Brève description: CFC 222/223/224 Étanchéité et Ferblanterie.

Importance du marché: ~22'000 m³ SIA

Lot N°: 22

CPV: 45421132 - Pose de fenêtres

Brève description: CFC 221.6 Fenêtres et portes extérieures en métal.

Importance du marché: ~22'000 m³ SIA

2.8 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Selon conditions de l'offre

2.9 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Le commettant se réserve le droit d'exiger des cautions et/ou des garanties

3.2 Cautions/garanties

Le commettant se réserve le droit d'exiger des cautions et/ou des garanties

3.3 Conditions de paiement

paiement en Fr. à 30 jours et selon directives de la KBOB

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions de l'offre

3.5 Communauté de soumissionnaires

La création de consortiums est admise

3.6 Sous-traitance

Selon conditions de l'offre

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères suivants:

– Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres.

Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.

3.8 Justificatifs requis

conformément aux justificatifs suivants:

Extrait du registre du commerce, de l'office des poursuites, attestation de paiement d'impôts, des charges sociales et des assurances, respect des conventions collectives de travail.

3.9 Critères d'adjudication:

conformément aux critères cités dans les documents

3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

3.11 Langues acceptées pour les offres

Français

3.12 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 13.01.2016 jusqu'au 22.02.2016

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

4. Autres informations**4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

aucun

4.2 Conditions générales

Les dispositions particulières d'armasuisse immobilier sont contenues dans les dossiers d'appel d'offres.

4.3 Négociations

demeurent réservées

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.